



FORMATIONS 2022

CYCLE 1

Avoir les bons outils pour développer la lisibilité,
la gestion administrative, le financement et
l'organisation de son activité d'artiste

PARCOURS 2 | Lo inadecuado*

Comprendre et gérer son régime d'artiste-auteur·rice

(Formation professionnalisante - Savoir choisir le statut adapté à son activité- 19Q05060275_4_03)

Objectifs pédagogiques

- ✧ Créer son activité juridiquement, fiscalement et socialement
 - ✧ Maîtriser les particularités du régime de l'artiste-auteur·rice : choisir l'option fiscale adaptée à son activité, connaître les obligations comptables, comprendre le cadre social (démarches, droits)
 - ✧ Facturer selon les champs d'application du régime
- ✧ Connaître les statuts adaptés aux activités ne rentrant pas dans les champs d'application du régime de l'artiste-auteur·rice, les gérer en autonomie
 - ✧ Identifier, comprendre et appliquer les différents modèles de contrats de cession de droits d'auteur·rice et pouvoir en établir un en fonction de son projet

Infos pratiques

Lieu

BBB centre d'art,
96 rue Michel-Ange,
31200 Toulouse

Dates et horaires

Les 15, 16 et 17 mars 2022
de 9h30-13h et 14h-17h30
3 jours, soit 21h

Inscription

ressource@lebbb.org ou au 05 61 13 50 33

Accueil

La formation se déroulera au BBB centre d'art (bâtiment en rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite)

Accessibilité & handicap

Si vous êtes en situation de handicap et/ou que vous avez besoin d'une compensation ou d'une adaptation, nous sommes à votre écoute :
formation@lebbb.org

* Dora García, *Lo inadecuado*, 2011. Projet développé pour le pavillon espagnol de la 54e Biennale de Venise, 2011.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Première journée : Se saisir des spécificités du régime de l'artiste-auteur-riche

- ✧ Présentation des activités de l'artiste-auteur-riche et identification des interlocuteur·rices et organismes compétent·es
- ✧ Démarches d'inscription juridiques, fiscales et sociales
- ✧ Choix d'une option fiscale, gestion de sa comptabilité

Deuxième journée : Appréhender le cadre social du régime de l'artiste-auteur-riche et exercer une pluriactivité

- ✧ Système de cotisation, déclaration de revenus de l'URSSAF artiste-auteur-riche
 - ✧ Focus sur la facturation
- ✧ Pluriactivité : inventaire des statuts possibles sur la base des activités développées

Troisième journée : Connaître les principes essentiels du droit d'auteur et vérifier leurs applications dans les contrats de cession et factures

- ✧ Prérogatives du droit d'auteur-riche :
 - protection des droits moraux et patrimoniaux
 - ✧ Organismes en charge de la protection des droits
- ✧ Typologies des contrats de cession de droit d'auteur-riche et les mentions obligatoires

Méthode pédagogique

Formation collective alternant participation active et exposé de contenu : échanges entre participant·es, apport de contenus, exercices pratiques à partir du travail artistique des participant·es.

Supports distribués en fin de formation : outils pratiques (modèles de facture, registre comptable, contrats, formulaires administratifs), sous format électronique

Modalités d'évaluation

Questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

INFOS PRATIQUES

Tarif et financement

735 € TTC

✧ Si vous êtes artiste-auteur-riche, l'Afdas peut financer vos formations et dans certains cas le transport et l'hébergement, sous condition : <https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs>

✧ Si vous êtes demandeur·euse d'emploi et que vous ne remplissez pas les critères d'éligibilité Afdas, la Région Occitanie finance vos formations au BBB centre d'art sur prescription de votre conseiller·e pôle emploi (nombre de places limité, sous condition).

Clôture des inscriptions : 15 jours avant la formation. L'inscription est effective une fois le paiement ou la prise en charge effectué, et le formulaire d'inscription et le questionnaire de positionnement complétés (envoi par mail).

Le BBB vous accompagne pour la sollicitation d'un financement !

Formatrice

✧ **Pauline Grasset**, chargée d'accompagnement, BBB centre d'art. Titulaire d'une licence en histoire de l'art, d'un diplôme de CIP et d'un DU en propriété intellectuelle, elle est spécialisée dans le statut d'artiste-auteur (obligations juridiques, sociales et fiscales) ainsi que dans le droit d'auteur et la contractualisation

Public concerné

Artistes visuel·les professionnel·les ou engagé·es dans une démarche de professionnalisation :

- ✧ avoir déjà eu une première expérience de diffusion, même locale
- ✧ engagement dans la production : avoir déjà produit des pièces